



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz

Fédération Départementale des Associations ADMR Haute- Saône

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fédération Départementale des Associations ADMR Haute-Saône
30, rue Marcel Rozard - BP 40449 - 70007 FROTEY LES VESOUL CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz

Fédération Départementale des Associations ADMR Haute-Saône

30, rue Marcel Rozard - BP 40449 - 70007 FROTEY LES VESOUL CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Fédération Départementale des Associations ADMR de Haute-Saône,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération Départementale des Associations ADMR de Haute-Saône relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Metz, le 29 juin 2026

KPMG SA

Sandrine
Demesse
Signature
numérique de
Sandrine Demesse
Date : 2026.06.29
13:48:49 +02'00'

Sandrine Demesse

Associée

Bilan Actif Détaillé

Actif Bilan	Brut	Dépréciation	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement	49 582	-34 929	14 653	17 123
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	16 266	-16 266	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs s	41 741	-41 741	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	32 052	0	32 052	0
Ss tot Immos Incorporelles	139 641	-92 936	46 705	17 123
Immobilisations corporelles				
Terrains	114 371	-17 731	96 640	99 765
Constructions	688 497	-456 972	231 525	272 154
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 417 652	-1 638 708	778 943	815 890
Autres immobilisations corporelles	1 062 596	-936 983	125 612	122 929
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	15 067
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Ss tot Immos Corporelles	4 283 115	-3 050 395	1 232 721	1 325 806
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	10 000	0	10 000	10 000
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	343 642	0	343 642	336 032
Autres	24 422	0	24 422	22 624
Ss tot Immos Financières	378 064	0	378 064	368 656
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	4 800 820	-3 143 331	1 657 490	1 711 585
Comptes de liaison	0	0	0	0
TOTAL COMPTES DE LIAISON (II)	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	0	0	0	0
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 155 251	-21 461	1 133 790	1 151 097
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0
Autres créances	1 177 666	0	1 177 666	1 145 198
Charges constatées d'avance	18 944		18 944	11 475
Valeurs mobilières de placement	524 074	0	524 074	1 496 850
Instruments de trésorerie	0		0	0
Disponibilités	2 814 750		2 814 750	1 104 592
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	5 690 685	-21 461	5 669 224	4 909 212
Frais d'émission des emprunts (IV)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (V)	0		0	0
Ecart de conversion Actif (VI)	0		0	0
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	10 491 505	-3 164 791	7 326 714	6 620 797

Bilan Passif Détaillé

Passif Bilan	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	762	762
Ss tot Fonds propres sans droit de reprise	762	762
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Ss tot Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 653 392	971 363
Réserves pour projet de l'entité	334 440	338 552
<i>Dont réserves des activités soc. et médico-sociales ss gestion contrôlée</i>	334 440	334 440
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	32 748	783 471
<i>Dont report à nouveau des activités soc. et médico-soc. ss gestion contrôlée</i>	32 748	339 289
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	503 540	-146 271
Ss tot Réserves	2 524 120	1 947 116
SITUATION NETTE (Sous-total)	2 524 882	1 947 878
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	375 130	413 710
Provisions réglementées	0	0
TOTAL FONDS PROPRES (I)	2 900 011	2 361 588
Comptes de liaison	0	0
TOTAL COMPTES DE LIAISON (II)	0	0
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	362 234	446 747
TOTAL REPORTES ET DEDIES (III)	362 234	446 747
PROVISIONS		
Provisions pour risques	52 821	40 749
Provisions pour charges	0	0
TOTAL PROVISIONS (IV)	52 821	40 749
DETTES		
Emprunts obligatoires et assimilés (titres associatifs)	0	0
Emp. & dettes / Ets Credit (6)	423 112	497 859
Emp. & dettes fin. divers	111 791	109 107
Dettes fournisseurs	472 705	501 021
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 549 766	1 316 685
Dettes sur immobilisations	0	0
Autres dettes	1 406 934	1 337 640
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	47 339	9 400
TOTAL DETTES (V)	4 011 648	3 771 712
Ecart de conversion passif (VI)	0	0
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V + VI)	7 326 714	6 620 797
Renvois :		
(6) Dont concours bancaires	0	0

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		2 437 309	2 432 487
Ventes de biens et services		2 484 540	2 763 734
- Ventes de biens		0	0
<i>dont ventes de dons en nature</i>		0	0
- Ventes de prestations de service		2 484 540	2 763 734
<i>dont parrainage</i>		0	0
Produits de tiers financeurs		6 839 793	5 807 582
- Concours publics et subventions d'exploitation		6 839 793	5 807 582
<i>dont contributions financières des autorités de tarifications</i>		5 276 658	4 507 176
- Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		0	0
- Ressources liées à la générosité du public		0	0
<i>Dons manuels</i>		0	0
<i>Mécénats</i>		0	0
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		0	0
- Contributions financières		0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		52 838	310 505
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
Utilisations des fonds dédiés		174 476	105 420
Autres produits		330 455	195 404
Produits d'exploitation (I)		12 319 412	11 615 132
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		0	0
Variation de stock		0	2 268
Autres achats et charges externes		3 666 496	3 592 747
Aide financières		0	0
Impôts, taxes et versements assimilés		523 160	494 380
Salaires		5 345 254	5 353 475
Cotisations sociales		1 800 688	1 923 824
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		194 511	212 204
Dotations aux provisions		32 821	40 749
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		0	0
Reports en fonds dédiés		89 963	101 780
Autres charges		163 746	67 096
Charges d'exploitation (II)		11 816 639	11 788 524
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		502 773	-173 392
PRODUITS FINANCIERS			
De participation		0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		30 254	48 559
Reprises sur dépréciations et provisions		0	0
Différences positives de change		0	0
Produits des immobilisations financières cédées		0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0
Produits financiers (III)		30 254	48 559
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et provisions		0	0
Intérêts et charges assimilés		9 488	11 032
Différences négatives de change		0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		0	0
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières.		0	0
Charges financières (IV)		9 488	11 032
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		20 766	37 527
RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)		523 540	-135 865

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels (V)	0	101 771
Charges exceptionnelles (VI)	20 000	112 177
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-20 000	-10 406
Participation des salariés (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
Total des produits (I+III+V)	12 349 667	11 765 462
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	11 846 127	11 911 733
EXCEDENT ou DEFICIT	503 540	-146 271